

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = ### m².

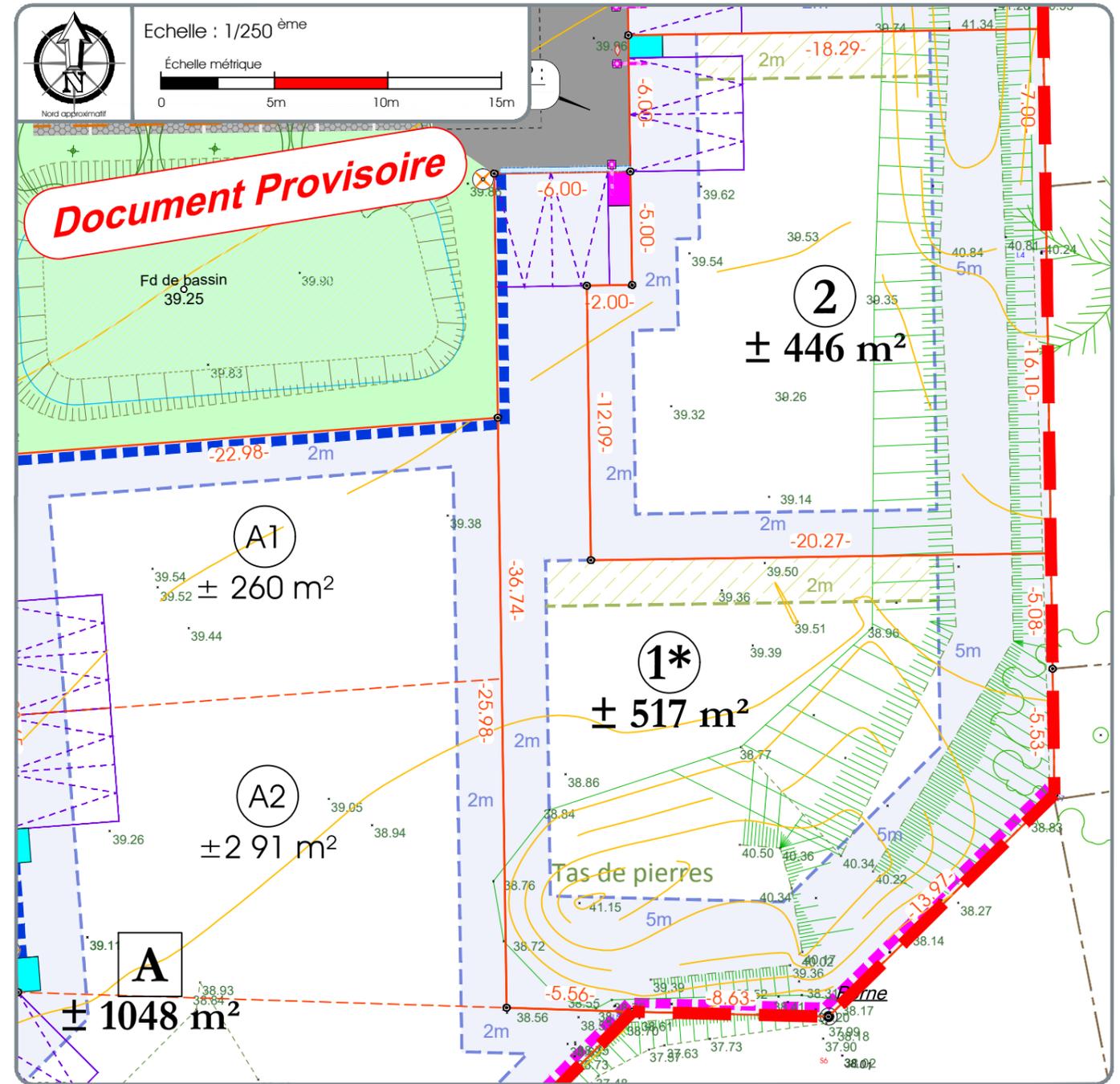
NB : Plan de division joint.

Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 202#,

par Monsieur, Géomètre-Expert à

Document Provisoire



LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE		LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS	
	Application cadastrale		Repères parcellaires matérialisés : Bo = borne
	Périmètre des lots		Mp = marque peinture
	Zone non aedificandi et cote de recul minimum (en mètres)		Sp = spit (clou de voirie)
	Construction en limite ou en retrait et cote de recul de 2m minimum		Ac = angle de clôture
	Servitude de passage de réseaux		Am = angle de mur
	Talus existant		Altitude et pente de projet voirie (en mètres)
	Emplacement obligatoire des places de stationnement non closes		Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)
	Clôture rigide gris anthracite (H : 1,50m) + plaque de soubassement doublée d'une haie vive. A charge des acquéreurs (cf. PA10a)	LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS	
	Cote parcellaire (en mètres)		Enrobé 0/10 noir
	Repère parcellaire provisoire non matérialisé		Placette en béton
	Lots pouvant nécessiter l'installation d'une pompe de relèvement individuelle des eaux usées		Enrobé 0/6 noir
			Dalles alvéolées damier pavé/engazonnement
			Espaces verts
			Bande arbustive
			Arbre et cépées à planter
			Potelet passage piéton
		LEGENDE BRANCHEMENTS	
		La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.	
			Aire technique comprenant un coffret Borne type RemBT, un regard AEP et un regard télécom
			Aire technique comprenant un coffret Borne type Cibé, un regard AEP et un regard télécom
			Boîte de branchement à passage direct

NOTA :

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux. Le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique en mai 2022 et complété en août 2024.